

**Commune d'ESSOUVERT**

**Compte rendu sommaire**

Réunion du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2020

Présents : Henri AUGER, Alain BAUDOUIN, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN FEDY, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Cécile GUYER, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Émilie RACAULT, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Luc ZEMMOUCHE.

Absents excusés : Fabienne MENARD, Dominique BERTIN, Sylvaine CADORET, qui a donné pouvoir à Henri AUGER, Patrick WAREMBOURG.

Secrétaire de séance élu : Anne DURIEUX

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Le conseil municipal accepte de mettre à l'ordre du jour l'acquisition d'un broyeur pour les chemins et d'un onduleur

**Achat d'un broyeur**

Le Conseil Municipal donne son accord concernant l'acquisition d'un broyeur à atteler derrière le tracteur, pour le nettoyage de la forêt et des chemins ruraux ; il retient le devis des Ets BALLANGER d'un montant de 8 000,00 € TTC

**Achat d'un onduleur**

Pour la gestion à distance de la programmation du chauffage de la salle de l'Alliance, il est nécessaire d'acquérir un onduleur afin d'avoir une protection électrique; la proposition de Propulstech, Cyrille Robin, est retenue pour un montant de 200 €.

Arrivée de Fabienne MENARD

**Questions diverses**

- L'entreprise Bouchon Création est retenue pour la réalisation du bulletin communal, devis accepté pour un montant de 2 280 €.

- M. le Maire informe que la locataire du garage communal situé place de l'église St Denis du Pin Essouvert, a donné son préavis de résiliation du bail qui prendra fin le 30 novembre 2020. Le conseil municipal fixe à 62 € le montant du loyer mensuel lors d'une future location.

- le conseil municipal ne souhaite pas le changement de la citerne de gaz, au logement communal de La Benâte.

- Le gendarme référent pour la commune sera Mme DIGONNET Valérie

- La venue d'un cirque avait été annulée en début d'année pour cause de confinement. Une nouvelle animation ( cirque) est programmée pour le 20 mars 2021, sur terrain de football de La Benâte, si les conditions sanitaires le permettent.

**Décision pour le bar restaurant**

Après que chaque conseiller ait donné sa position sur la continuité ou non de l'exploitation du bâtiment bar restaurant et la façon de concevoir l'exploitation future, Mr le Maire informe que le liquidateur, suite à la cessation d'activité du bar restaurant « Le St Denis », souhaite connaître si la commune se positionne sur le rachat du matériel en vente ;

Il est procédé au vote :            Contre : 3            abstention : 1            pour : 13

Pour l'offre d'achat du matériel d'un montant de 6 000€

Il est procédé au vote :            contre : 2            abstention : 1            pour 14

Mr le Maire déposera une offre d'achat d'un montant de 6 000 € TTC pour le lot de matériel.

Les décisions modificatives liées aux acquisitions seront prévues au budget 2020.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire  
Henri AUGER